



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 56161

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur le développement des loisirs et du tourisme inter îles de nos compatriotes antillais. En effet, de nombreux compatriotes martiniquais et guadeloupéens ont développé une demande de tourisme de proximité dans l'espace Caraïbes, en se rendant dans les autres îles voisines, dont les prix de l'hôtellerie et de la restauration comme des dessertes aériennes sont souvent plus attractifs que de se rendre vers d'autres destinations. Cette tendance forte de découverte des villes voisines n'est pas sans conséquence sur la fréquentation de notre hôtellerie en Martinique et en Guadeloupe, qu'il faudrait donc recentrer sur une clientèle locale, qu'il conviendrait d'attirer et de fidéliser. Une politique tarifaire plus attractive devrait y être promue dans les mois ou les années qui viennent. Il lui demande donc les initiatives qu'elle compte prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

La demande touristique locale qui s'exprime dans les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique a été prise en compte par l'inscription des agences de voyages dans les secteurs prioritaires de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer. Le conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009 a par ailleurs acté des mesures phares pour la relance du secteur touristique, en facilitant notamment la circulation des personnes avec un assouplissement du régime des visas, ce qui permettra de prospecter de nouvelles clientèles. De même, la mise en place d'un véritable contrat de destination pour améliorer la desserte aérienne, et qui pourrait être commun à la Guadeloupe et à la Martinique, permettrait de remettre la destination Antilles dans la compétition avec son environnement régional. Ces mesures qui visent d'abord les clientèles étrangères bénéficient indirectement à la population locale par la multiplication des moyens de transports entre les îles, mais également par le développement de produits touristiques combinés avec d'autres destinations de la Caraïbe. C'est ainsi que le secteur de la croisière en Guadeloupe a noué avec d'autres îles de la Caraïbe des accords de partenariat multidestinations packagés à l'adresse des capitaines de navire : chaque île vantant dans un même package une complémentarité de produits et d'escales. De même, le transport maritime de passagers entre la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique et Sainte-Lucie s'est structuré et développé au fil des années, avec 118 000 passagers transportés en 2008 entre ces quatre destinations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56161

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7366

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1471